

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Référence
2026-36

Objet de la délibération
Sanitaires Ecole Gutenberg : avenant n°2 - lot n°7 : Art du Bois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 03/06/2026

Et

Publication ou notification du :
03/06/2026

L'an 2026 et le 28 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusés : MM : CHAMPION Jean-François, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALICOT Josiane

Objet : Sanitaires Ecole Gutenberg : avenant n°2 - lot n°7 : Art du Bois

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le marché public initial attribué à l'entreprise ART DU BOIS pour le Lot menuiserie intérieure bois, signé le 02/09/2025 pour un montant initial de 15 256,99 € TTC ;

Vu l'avenant n°1 d'un montant de 1 158,65 € TTC ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations initiales suite à des moins-values et plus-values constatées en cours d'exécution du chantier ;

Considérant que le projet d'avenant n°2 présenté par l'entreprise ART DU BOIS engendre une augmentation de dépenses d'un montant de 1 047,02 € TTC ;

Considérant que cet avenant porte le montant total cumulé du marché à 17 694,39 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché concernant le lot menuiserie intérieure bois avec l'entreprise Art du Bois, pour un montant de + 1 047,02 € TTC,
- de constater que le nouveau montant total du marché est désormais fixé à 17 694,39 € TTC,
- autorise Monsieur Le Maire a signer ledit avenant n°2 ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN

